



**EDENRED**

Société européenne

Capital social : 499.176.118 euros

Siège social : 14-16 boulevard Garibaldi, 92130 Issy-les-Moulineaux, France

493 322 978 R.C.S. Nanterre

# INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS DE REMUNERATION DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Publiées en application de l'article 27.1  
du Code AFEP/MEDEF

Sur recommandation du Comité des rémunérations, des nominations et de la RSE, le Conseil d'administration du 26 février 2024 a pris, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2023 (4<sup>ème</sup> résolution), les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Bertrand Dumazy, Président-directeur général d'Edenred, au titre de l'exercice 2023 :

- ▶ **une rémunération fixe annuelle brute** de 1.030.000 euros ;
- ▶ **une rémunération variable annuelle** de 1.849.880 euros, décomposée comme suit :
  - une part variable représentant jusqu'à 65 % de la rémunération fixe est liée à des objectifs financiers s'appuyant, à hauteur de 50 % de la rémunération fixe, sur l'EBITDA à périmètre et change constants et, à hauteur de 15 % de la rémunération fixe, sur un bénéfice par action (EPS) à change constant, étant précisé que la surperformance de ces objectifs constatée par le Conseil d'administration pourra donner lieu à un versement supplémentaire pouvant atteindre 40 % de la rémunération fixe.  
Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'administration du 26 février 2024 a constaté que ces objectifs étaient atteints et dépassés et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 1.081.500 euros (soit 105 % de la rémunération fixe 2023) ;
  - une part variable représentant jusqu'à 30 % de la rémunération fixe est liée à trois objectifs opérationnels en lien avec la stratégie du Groupe (soit 10 % par objectif), étant précisé que la surperformance de ces objectifs constatée par le Conseil d'administration pourra donner lieu à un versement supplémentaire pouvant atteindre 20 % de la rémunération fixe.  
Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'administration du 26 février 2024 a constaté que ces objectifs étaient atteints et dépassés et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 510.880 euros (soit 49,6 % de la rémunération fixe 2023) ;
  - une part variable représentant jusqu'à 25 % de la rémunération fixe est liée à des objectifs de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de management, tels que le déploiement du plan RSE « People, Planet, Progress », le déploiement du plan

stratégique *Beyond22-25* et l'appréciation des qualités managériales du Président-directeur général, notamment dans la transformation digitale d'Edenred et la rétention et attraction des talents.

Au titre de l'exercice 2023, le Conseil d'administration du 26 février 2024 a constaté que ces objectifs étaient atteints et pourront donner lieu au versement d'une rémunération variable d'un montant de 257.500 euros (soit 25 % de la rémunération fixe 2023).

- ▶ **une rémunération de long-terme** correspondant à l'attribution gratuite de 53.385 actions de performance (soit 120% de la rémunération annuelle fixe et variable cible). L'acquisition des actions de performance attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance.

Le détail de ces éléments de rémunération, notamment concernant le niveau d'atteinte des objectifs de la rémunération variable annuelle, les conditions de performance du plan d'attribution gratuite d'action ainsi que les sommes provisionnées par/facturées à Edenred au titre de l'assurance chômage, de la prévoyance, de la voiture de fonction et de la retraite supplémentaire de Monsieur Bertrand Dumazy, figurera dans le Document d'enregistrement universel 2023 d'Edenred devant être publié fin mars 2024.